



[L'AVIS DE NOTRE AVOCATE]

Y a-t-il eu piratage du site du consulat de France à Genève ?

Isabelle Pottier , Micro Hebdo (n° 488), le 23/08/2007 à 00h00

Répondant à la question d'un Français établi hors de France sur le piratage dont aurait été victime le site Web du consulat général de France à Genève, le ministre des Affaires étrangères et européennes a dit ne pas avoir connaissance de ce piratage.

Y a-t-il eu piratage du site ? Difficile de le savoir. Toujours est-il qu'une analyse sur les récentes élections présidentielles, analyse de portée générale et non spécifique au consulat général de France à Genève, figurait sur le site du consulat, à l'insu du consul, responsable ultime du contenu dudit site. Elle ne pouvait provenir, selon ce dernier, « *que d'une opération de piratage, compte tenu des règles de précaution prévalant en la matière* ». Le ministre rappelle que, s'agissant des mesures mises en place par le ministère des Affaires étrangères et européennes pour assurer l'intégrité des informations sur les sites Internet des postes, il convient en premier lieu de rappeler que ces sites sont, pour la majorité, hébergés chez des prestataires locaux choisis par les postes eux-mêmes. Pour sa part, le département informe régulièrement les postes des bonnes pratiques concernant l'hébergement mutualisé chez des prestataires de services.

Puis il assure conjointement avec le Certa (Centre d'expertise gouvernemental de réponse et de traitement des attaques informatiques) une veille 24 h/24 des sites Internet du réseau, afin de les prévenir dans les meilleurs délais d'une éventuelle attaque ou défiguration de leur site et de leur fournir les conseils nécessaires quant au rétablissement du site. Enfin, la direction des systèmes d'information et la direction de la communication et de l'information étudient la mise en oeuvre d'une plate-forme d'hébergement centralisée pour les postes ne pouvant trouver localement, à coût raisonnable, d'hébergement satisfaisant. Ils bénéficieraient alors d'une meilleure qualité de service (performance, sécurité accrue, assistance, sauvegarde) (*JO Sénat* du 19 juillet 2007, p. 1300).

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.

© 1999-2007, 01net.

fermer